

DERNIÈRES NOUVELLES DE L'ASTI

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASTI CHALON SUR SAONE
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC TOU·TE·S LES IMMIGRÉ·E·S



DECEMBRE 2025 NUMÉRO 3

ÉDITO

Pour une fraternité en actes

Quand nous rencontrons une personne étrangère et que nous lui demandons : « c'est quoi la devise de la république française ? » un grand blanc vient souvent.

Mais si nous leur posons la question « c'est quoi les valeurs de la République, qu'est ce qui est écrit sur les mairies ? », alors immédiatement ils savent nous dire, ce sont trois mots si beaux : « Liberté, égalité, fraternité ».

Je m'attarde aujourd'hui sur ce dernier : Fraternité. Ce mot est redoutable car il comporte dans sa racine une réalité qui peut nous déranger et qui nous interroge : serions-nous frère, sœur, les uns des autres ? La Fraternité, c'est ce mot qui indique qu'il y a « du commun » entre nous toutes et tous. Cela peut être dérangeant, inconfortable. Moi, je serais frère avec celui qui vient de si loin ? Moi, je serais sœur de celle qui ne parle pas la même langue que moi? [...]

Stéphane Boyer

suite p 2

NOUVELLES D'ARCHIVES

Un appel de Mgr Le Bourgeois en faveur des immigrés et des réfugiés de la mer.
« Le courrier de Saône-et-Loire » 27 juin 1979. [...]

Michel Gillot

suite p 3

Et si vous partagiez votre passion ?

Jour après jour, les personnes migrantes attendent des réponses à leurs démarches. Elles n'ont pas le droit de travailler pendant les 6 mois qui suivent leur demande d'asile, et pas non plus si celle-là est refusée. Elles attendent, elles s'ennuient, elles gambergent, sont isolées. Leurs journées se suivent et se ressemblent, entre espoir et désespoir, nostalgie et avenir.

Vous, vous êtes d'ici, vous vivez ici, sans craindre qu'on vous chasse. Dans cette tranquillité d'esprit, et même si la vie apporte son lot de soucis, vous avez développé des connaissances, des passions, des activités favorites. Vous jardinez, vous dessinez, vous chantez, vous prenez des photos, vous allez à la pêche, vous marchez dans la nature, vous observez les oiseaux...

Et si, de temps à autre, vous partagiez ce que vous aimez avec ces personnes qui attendent, qui s'ennuient, qui ruminent dans leur coin ? Quelques heures ensemble en terrain commun, à faire la même chose, à échanger, peut-être, sur ce qui nous distingue et ce qui nous unit, à écouter, à regarder autrement ces vies venues d'ailleurs tout en partageant des moments simples.

Cette idée vous intéresse, vous tente, vous intrigue ? Alors, un seul réflexe, contactez l'ASTI : 03 85 43 57 11

Ou par mail : astirefugies@gmail.com

Michel Gillot



ÉDITO

Pour une fraternité en actes

...

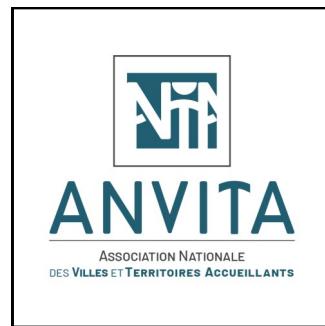
Et oui, le mot fraternité vient nous révéler que notre humanité est une même et grande famille : la famille humaine ! Qu'on le veuille ou non, nous ne choisissons pas nos frères et nos sœurs. Or toute femme, tout homme EST ce frère ou cette sœur en humanité que je n'ai pas choisi, et qui ne m'a pas choisi non plus !

La vraie question est de savoir comment nous pourrions aller plus loin pour devenir VRAIMENT fraternels. C'est un défi, c'est une chance d'élargir nos propres petites familles consanguines, c'est une joie quand nous réalisons que c'est réel !

Pour que la Fraternité ne soit pas un slogan, l'ASTI de Chalon sur Saône va proposer à l'ensemble des listes qui se présenteront aux élections municipales de mars 2026 d'adhérer à la charte ANVITA.

En effet, il existe une charte pour faire de chaque ville ou village en France une terre accueillante. ANVITA : l'association nationale des villes et territoires accueillants se propose de reconnaître la présence des personnes exilés, de leur proposer l'hospitalité et de trouver les chemins d'une vie digne pour chaque personne.

Un de leurs slogans, très réaliste dit ceci : « Il n'existe pas UNE solution nationale à l'accueil, mais bien autant de solutions que de situations locales. »



<https://www.anvita.fr/fr/qui-sommes-nous/notre-charte/>

Oui, il s'agit bien de proposer aux équipes municipales de réfléchir avec les associations de défense des droits des migrants et toutes les associations qui œuvrent pour lutter contre la pauvreté et permettre l'insertion, de chercher localement, grâce aux nombreux réseaux, grâce à la mobilisation de quelques moyens souvent déjà existants, de trouver des solutions. Que ce soit pour l'hébergement, ne laisser personne à la rue, que ce soit pour l'alimentation, les soins, l'accès à la culture, l'insertion professionnelle : il s'agit de fédérer et de chercher dans le dialogue des solutions simples et accessibles pour toutes et tous. C'est avant tout une volonté politique qui ne demande pas de multiplier les moyens mais de concerter, de dynamiser, de s'associer entre pouvoir public – associations – entreprises.

Comme le disait le maire de Palerme en Italie il y a quelques années : « une personne qui vit à Palerme, qu'elle soit Italienne ou d'un autre pays du monde est palermitaine ». Nous proposons d'accueillir cette réalité simple : **une personne vivant à Chalon sur Saône est un chalonnais ou une chalonnaise.** La nationalité n'a rien à voir avec l'appartenance à une ville et les élus sont invités à prendre en compte tous les habitants de leur territoire. Toute personne habitant le Grand Chalon est une « grande chalonnaise ».

En Saône et Loire, la communauté de communes de Cluny a adhéré en mars 2024 à cette proposition et de nombreuses actions sont déjà menées notamment dans l'accès à la culture. Ils peuvent certainement nous aider à mettre en place progressivement des actions pour que toute personne venant d'un autre pays trouve sa place : étudiant, conjoint, travailleur ou travailleuse, demandeur d'asile ou réfugié.e ...

Parce que la Fraternité ne doit pas être une devise figée sur les frontons de nos mairies, nous avons avec les élus la responsabilité de lui donner forme, visage, consistance. Quoi de plus beau que la Fraternité quand elle se vit !

Nouvelles d'archives

Un appel de Mgr Le Bourgeois en faveur des immigrés et des réfugiés de la mer.

Le 27 juin 1979, le Courrier de Saône-et-Loire ouvre ses colonnes à l'évêque d'Autun, Mgr Armand Le Bourgeois. Celui-ci, décédé en 2005, restera dans les mémoires pour son combat en faveur d'un assouplissement de l'Eglise à l'égard des divorcés-remariés. Dans un concert de protestations, il fut le premier évêque à autoriser des funérailles chrétiennes et l'accès à l'eucharistie pour des divorcés que leur remariage mettait au banc des pécheurs.

Mais dans la tribune qu'il livre ce jour là au Courrier, il est question d'un autre sujet. Dans ce texte, joignant sa voix à celle de la FASTI, de la CGT, de la CFDT, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés), des partis de gauche, de la Ligue Communiste Révolutionnaire et même des gaullistes, l'évêque d'Autun s'élève contre les projets de loi Stoléru et Bonnet, alors en discussion à l'Assemblée Nationale. Nous sommes sous la présidence Giscard d'Estaing.

Il se lance d'abord dans un éloge des immigrés : « *On s'était habitué à les voir, à bénéficier de leur travail. Ils ont même réussi, ici ou là, à donner à la communauté française un peu de sang neuf, à lui rappeler la diversité de ses origines lointaines. Certains ont fait souche, les enfants sont nés ici. Quelques uns ont demandé la nationalité française, d'autres gardent leurs attaches profondes ailleurs. Bon an mal an, ils avaient conquis — laborieusement parfois --- un certain droit de cité.* »



Beaucoup partent en vacances ces jours-ci, d'autres le feront bientôt. Tant mieux. Bon nombre d'entre vous vont franchir joyeusement les frontières, en touristes curieux. Qu'ils ouvrent les yeux et s'enrichissent de tous les contacts possibles.

Mais d'autres risquent fort de franchir aussi les frontières, et contre leur gré. On en parle beaucoup en ce moment : ce sont les travailleurs immigrés. On s'était habitué à les voir, à bénéficier de leur travail. Ils ont même réussi, id ou là, à donner à la communauté française un peu de sang neuf, à lui rappeler la diversité de ses origines lointaines. Certains ont fait souche, les enfants sont nés id. Quelques-uns ont demandé la nationalité française, d'autres gardent leurs attaches profondes ailleurs. Bon an, mal an, ils avaient conquis — laborieusement parfois — un certain droit de cité.

Mais voilà que rapidement notre situation économique se gâte. On en cherche les causes. On s'efforce d'appliquer des remèdes et, parmi ceux-là, on envisage, on est sur le point de décider, le renvoi massif d'immigrés, comme si la terre n'était pas destinée à tous ceux qui la travaillent, sans exception, comme si notre bien-être, même menacé, ne devait pas être partagé entre tous ceux qui ont contribué à le créer.

Des mesures graves, très graves, se préparent dont la complication même nous masque parfois les conséquences pratiques.

J'en soulignerai deux seulement à titre d'exemple :

— La loi Stoléru, en discussion au moment même où l'écris, permettra de renvoyer chez lui tout étranger qui sera en chômage de longue durée (six mois ou un an) et cela même s'il a une carte dite de « résident privilégié » dont le renouvellement est, en principe « automatique ». Quant à celui qui n'a que la carte ordinaire de trois ans, il sait qu'il ne sera peut-être pas renouvelée, puisque chaque année, un certain quota de non renouvellement sera décidé pour chaque département. Comment l'étranger pourra-t-il ne pas s'interroger : qui devra partir ? Est-moi ? Comment envisager une installation familiale si l'on faut tout quitter à bref délai ?

— La loi Bonnet, déjà votée par l'Assemblée nationale, crée une situation

On imagine, dès lors, le climat d'incertitude, d'inquiétude qui règne parmi les travailleurs immigrés.

Bien entendu, on nous rassure : « Il n'est pas question de renvoi massif ». C'est évident, car ce serait un suicide économique !

On nous dit aussi : ces lois ne concernent pas les travailleurs dont les pays font partie du Marché Commun ou y entrent bientôt ; ni les Algériens, en raison d'accords passés entre les deux pays. En pratique, sont-ils réellement mieux traités ? Et même s'il en était ainsi, peut-on admettre l'injustice, fût-ce pour un seul émigré ?

Je veux élever ma voix pour vous inviter à tourner votre pensée et votre cœur vers le drame qui se déroule actuellement sur les terres et les mers lointaines de l'Asie du Sud-Est et qui affecte des centaines de milliers de nos frères et de nos sœurs. Ils sont à la recherche d'une patrie, car les pays qui les ont d'abord accueillis ont atteint les limites de leurs possibilités, et les offres d'insertion définitive sur d'autres terres sont jusqu'à maintenant insuffisantes.

C'est pourquoi le projet de réunir une conférence internationale des pays concernés — et quel est le pays qui se sentirait étranger à cette tragédie ? — ne peut qu'être vivement encouragé...

Mais le problème est d'une telle ampleur qu'on ne peut laisser plus longtemps le fardeau peser sur quelques-uns...

La communauté de l'Eglise... peut et je suis sûr qu'elle veut faire encore davantage. Les pasteurs, dans leur diocèses, ne manqueront pas d'encourager les fidèles en leur rappelant au nom du seigneur, que chaque homme, chaque femme, chaque enfant en détresse est notre prochain.

JEAN-PAUL II

(on en a beaucoup parlé ces derniers temps) — l'accueil de la vie (on en a beaucoup parlé ces derniers temps) — l'accueil de « l'autre » — la volonté de partage qui entraîne un refus de l'égoïsme et du culte de l'argent. Au sein de nos Eglises chrétiennes, des voix toujours plus fortes se font entendre, souvent ensemble, pour nous le rappeler. A mon tour je pousse un cri d'alarme.

Et aussi que nos frontières s'ouvrent pour recevoir ces malheureux réfugiés du Sud-Est Asiatique dont nous avons pu deviner sur nos écrans la détresse. Faisant écho à Jean Paul II, le cardinal Etchegaray lance aux communautés catholiques un appel qui serait dérisoire — nous dit le texte joint — s'il n'était suivi d'acte généreux. Que chacun s'interroge !

Avec l'accord chaleureux du Conseil épiscopal, je fais savoir aux organismes compétents — dont le Secours catholique et la Société de Saint-Vincent de Paul — que tels et tels bâti-

C'était il y a 46 ans. Que nous sommes loin, alors, du christianisme idéologique, fondamentaliste et identitaire des Zemmour et autre De Villiers ! Puis Mgr Le Bourgeois en vient à ce qui le fâche : « *Mais voici que rapidement notre situation économique se gâte. On en cherche les causes. On s'efforce d'appliquer des remèdes et, parmi ceux-là, on est sur le point de décider le renvoi massif d'immigrants, comme si la terre n'était pas destinée à tous ceux qui la travaillent, sans exception, comme si notre bien-être, même menacé, ne devait pas être partagé entre tous ceux qui ont contribué à le créer.* »

Ceux qu'il désigne de sa crosse d'évêque furieuse, ce sont donc Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, et Lionel Stoléru, secrétaire d'État chargé de la condition des travailleurs manuels et immigrés. La loi Stoléru prévoit de renvoyer tout étranger qui sera en chômage de longue durée (six mois ou un an), ce qui entraînera le non renouvellement de sa carte de séjour. La loi Bonnet est le parfait complément de la première en stipulant que l'Administration (la Préfecture) peut expulser les travailleurs étrangers dont la carte n'est pas renouvelée. Un piège à deux mâchoires.

Et Mgr Le Bourgeois de commenter ainsi ces projets de loi : « *On imagine, dès lors, le climat d'incertitude, d'inquiétude qui règne parmi les travailleurs immigrés.* »

Bien entendu, on nous rassure : « Il n'est pas question d'un renvoi massif ». C'est évident, car ce serait un suicide économique.

On nous dit aussi : ces lois ne concernent pas les travailleurs dont les pays font partie du Marché Commun ou y entreront bientôt ; ni les Algériens, en raison d'accords passés entre les deux pays. En pratique, sont-ils réellement mieux traités ? Et même s'il en était ainsi, peut-on admettre l'injustice, fût-ce pour un seul émigré ? »

C'était il y a 46 ans. Aujourd'hui le parti des ex-gaullistes, qui protestait à l'époque contre ces lois, est devenu celui de Bruno Retailleau, qui a fait de la stigmatisation des migrants son fonds de commerce et n'a eu de cesse de durcir leurs conditions d'existence.

Quant à l'Eglise, y entend-on désormais s'élever sur ce sujet une voix aussi forte et aussi nette que celle de l'évêque d'Autun, celui qui signait le 27 juin 1979, dans le Courrier de Saône-et-Loire, cette tribune d'une brulante actualité ?

Michel Gillot



REPORTAGE

Vigies citoyennes, lanceurs d'alerte, porteurs de paroles, **les accompagnants au commissariat** veillent sur les étrangers assignés à résidence



Mardi 14 octobre, 9 heures du matin. Depuis le trottoir, Marthe et Jacky jettent un œil de temps à autre par la porte vitrée du commissariat de police de Chalon. Tout va bien, ils aperçoivent le dos de S. devant le guichet. S. est sous le coup d'une OQTF et assigné à résidence, obligé de venir signer deux fois par semaine à la police. La scène est un classique. Depuis des années, les assignés à résidence sont épaulés par ceux qui se nomment eux-mêmes les Accompagnants au commissariat, dont Jacky et Marthe sont des piliers de longue date. Après la sortie sans encombre du jeune

homme, attablé devant un café, Jacky raconte cette longue aventure citoyenne et militante. Il parle, précise-t-il, au nom de tous les Accompagnant.e.s.

« Au début, on s'appelait Ceux du trottoir, puis on a trouvé le nom les Accompagnants. On n'est pas encartés ni forcément membre d'associations, on peut adhérer à l'ASTI à titre individuel mais nous sommes avant tout un collectif indépendant de citoyens. »

Aux personnes assignées à résidence, qui sont donc en danger d'être expulsées de France, nous tenons un discours très clair : On est là pour vous accompagner, mais on n'a aucun pouvoir. On leur donne aussi quelques conseils, toujours les mêmes, avoir son téléphone bien chargé quand on vient pointer, ne pas entrer au commissariat tant que les accompagnants ne sont pas là, et d'autres conseils relatifs aux documents administratifs. On leur rappelle aussi que si elles sont emmenées dans un aéroport, elles peuvent refuser de monter dans l'avion. »

Voilà pour la routine. Mais il arrive que tout dérape, que la personne assignée ne ressorte pas, ou seulement au bout d'un long moment, pour être embarquée dans une voiture de police, direction un CRA (Centre de Rétention Administrative) ou même directement vers un aéroport.

[Vous avez le droit de refuser de monter dans l'avion](#)

« Quand la personne ne ressort pas, alors les vigies que nous sommes se transforment en lanceurs d'alerte. On reste devant le bâtiment, on se relaie, on boit le café, on essaie d'obtenir des infos et surtout on appelle l'ASTI, Stéphane ou Marie, qui sont tout de suite sur le pont. En général, on prévient aussi la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) et des journalistes. Quand O. a été embarqué, on l'a vu partir à l'arrière d'une voiture de police. On a décidé d'inonder la messagerie de la préfecture avec des mails, jusqu'à la bloquer. De son côté, O. a refusé de monter dans l'avion. Finalement c'est le préfet de Saône-et-Loire de l'époque qui est intervenu directement auprès de la Police de l'Air et des Frontières (PAF) pour le faire relâcher suite au blocage de la messagerie par des centaines de mails. »

Ce jour-là, l'expulsion a donc été évitée, grâce à la fois à l'action des Accompagnants, de l'ASTI et à la présence d'esprit du jeune homme. Ce fut encore le cas une autre fois quand une maman camerounaise refusa elle aussi de monter dans l'avion.

« *Elle était venue pointer au commissariat et sa fille l'attendait dehors, se souvient Jacky. La maman ne ressortait pas et sa fille reçoit un appel d'elle, qui lui dit qu'elle va être embarquée et renvoyée. Nous l'avons alors vue sortir encadrée par deux policières, très délicates et attentionnées. Sa fille s'est effondrée en larmes sur le trottoir et une policière est allée la relever et lui a dit sachez que votre maman a le droit de refuser de monter dans l'avion. Un conseil suivi par la maman qui fut finalement relâchée.* »

Ce ne fut pas la seule fois où les Accompagnants furent témoins de gestes d'humanité de la part des policiers. Censés l'acheminer vers son expulsion, des policiers chalonnais ont un jour accompagné une femme malade pour qu'elle récupère ses médicaments. L. avait de gros problèmes de santé. Au bout du compte, les policiers lui ont dit on vous laisse, téléphonez à votre compagnon qu'il vienne vous chercher.

Mais il y a aussi d'autres comportements. « *Un jour, se souvient Jacky, C. est sorti entre deux policiers et s'est effondré devant nous sur le trottoir. Alors ils l'ont pris et chargé dans la voiture comme un paquet.* »

Une autre fois, toute une famille est passée devant nous pour partir en centre de rétention. Le papa s'est mis à genoux et a crié aux policiers « tuez-moi ! »

Ceux qui sont chargés et effectivement renvoyés, c'est une ou deux personnes par an, estime Jacky. Quand ils refusent, les policiers les laissent sur place et ils doivent se débrouiller pour regagner l'endroit où ils vivent. »

Surprendre les passants pour qu'ils s'interrogent

Quel rapport les Accompagnants tissent-ils avec les assigné.e.s à résidence qu'ils soutiennent ? « *C'est là un point sensible, reconnaît Jacky. Il arrive qu'on s'attache à certaines personnes mais c'est dangereux, car on n'en a pas pour autant davantage de pouvoir pour les aider. Ce qu'on fait de mieux, c'est les écouter autour d'un café. Parfois on est confrontés à des dilemmes. Quand une personne assignée nous demande conseil sur ce qu'elle doit faire, par exemple est-ce que je continue d'aller signer au commissariat, on doit lui dire la vérité : si tu refuses, tu entres en clandestinité et alors tu devras te cacher et quitter Chalon.* »



Mais les Accompagnants, explique Jacky, ne sont pas seulement des vigies. Ils jouent également sur un autre niveau d'intervention en s'efforçant de sensibiliser la population sur les expulsions d'étrangers. Ce sont des marches dans la ville, des expositions sur les Centres de Rétention, des prises de parole publiques ou bien encore ces fameux Cercles de silence que tout chalonnais a un jour rencontrés sur une place de la ville, un moment solennel, une image forte destinée à susciter curiosité et questionnements chez les passants.

Sur ces événements, les Accompagnants veulent aller au-delà du simple discours militant. « *Il faut que ça soit simple et beau, et que les gens soient surpris pour qu'ils s'interrogent* », résume Jacky.

Au détour de la conversation, un point délicat se fait jour. Parfois, ceux qui viennent pointer au commissariat parce qu'ils ont reçu une assignation à résidence ne connaissent même pas l'ASTI ou la CIMADE. Les Accompagnants sont les premiers à leur signaler, sur un bout de trottoir, l'existence de ces associations où ils peuvent trouver aide et assistance. D'où vient cette anomalie ?

Mieux dialoguer avec les travailleurs sociaux des structures d'hébergement

Mercredi 5 novembre, 19h30. Autour de la table ils sont une douzaine, Accompagnants au commissariat et représentants de l'ASTI dont son président, Stéphane Boyer.

Les Accompagnants déplorent de manquer d'informations sur la situation exacte des personnes assignées à résidence. L'objet de cette réunion est de tenter de remédier à cette insuffisance. D'emblée, Jacky résume le problème en une formule :

« *Avant c'était l'ASTI qui envoyait des assignés aux accompagnants, maintenant ce sont les accompagnants qui envoient les assignés à l'ASTI.* »

Stéphane Boyer explique le contexte :

« *Les étrangers ne sont pas conseillés par les travailleurs sociaux des structures d'hébergement qui les accueillent. A leur décharge, dans le cursus de formation de ces travailleurs sociaux, il n'y a rien sur ces sujets, ils ne sont donc pas formés et ne sont pas en capacité de donner aux étrangers des informations sur leurs droits ni sur les ressources qu'ils peuvent solliciter. Cela fait que les étrangers n'ont pas connaissance des structures qui pourraient les aider. C'est pour cela que vous, Accompagnants, tombez parfois sur des assignés qui ignorent complètement l'existence de l'ASTI. En revanche, quand un assigné se présente à notre permanence juridique, nous en informons systématiquement les Accompagnants et leur donnons les jours et horaires de pointage au commissariat quand nous les connaissons.* »

Peu à peu, une suggestion émerge de la réunion : ne pourrait-on pas faire savoir aux personnels d'ADOMA (le principal opérateur de l'hébergement des étrangers) qu'ils peuvent adresser les personnes à l'ASTI ou à la CIMADE ? Cela permettrait ainsi un premier contact, ces personnes seraient repérées et les associations pourraient alors les accompagner et les informer sur leurs droits. Les assignés seraient alors en mesure de définir une attitude en toute connaissance de cause, par exemple décider s'ils déposent un recours contre leur assignation ou pas. « *S'ils font état de liens familiaux en France, nous pouvons ainsi leur dire que ça vaut le coup de tenter un recours contre le dublinage* », explique Stéphane.

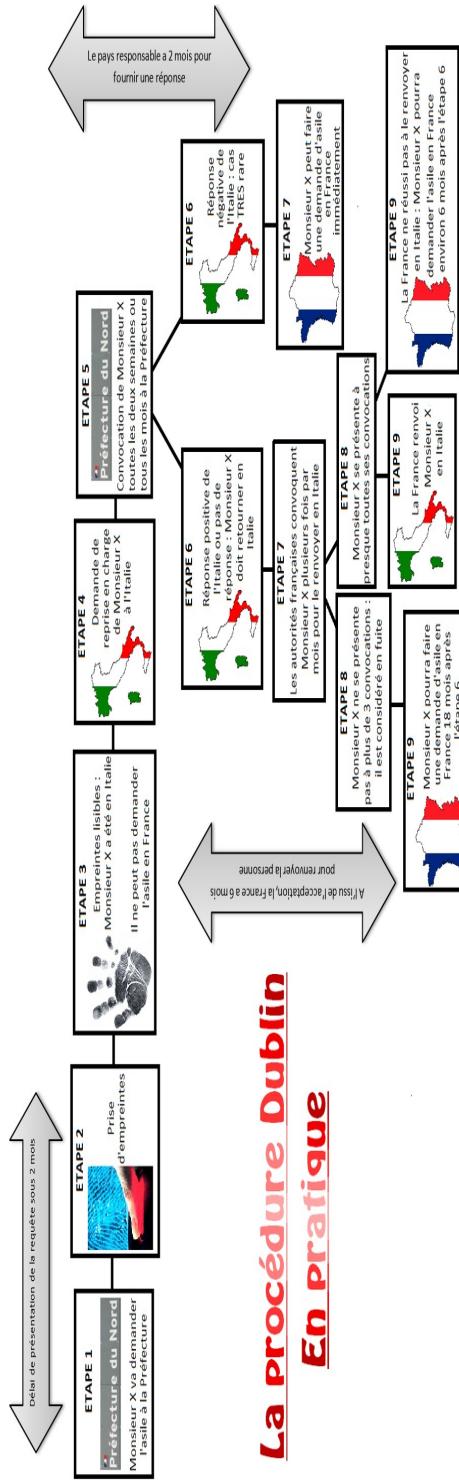
S'ensuit une longue série de précisions apportées par Stéphane aux Accompagnants, avides de ces informations, sur le fameux dublinage (voir encadré) ainsi que sur les procédures qui régissent l'assignation à résidence.

En fin de réunion, les uns et les autres se mettent d'accord sur le principe d'un flyer à destination des travailleurs sociaux, les invitant à informer les personnes assignées à résidence qu'elles peuvent être accompagnées au commissariat les jours où elles vont pointer et également être conseillées par l'ASTI ou la CIMADE sur leurs démarches et leurs droits.

Dans la foulée, on évoque la possibilité d'un autre document. Celui par lequel les Accompagnants expliqueraient au public leur rôle auprès des personnes assignées à résidence et appelleraient de nouvelles bonnes volontés à les rejoindre. Car c'est un fait, autour de la table il n'y a pratiquement que des têtes chenues. Des têtes bien faites, certes, des coeurs généreux, mais aussi quelques départs déjà enregistrés, des énergies qui ne sont pas inépuisables et ne seraient pas contre un prompt renfort.

Car tout autour se durcit, les lois sur l'immigration s'accumulent, les circulaires se succèdent, les mauvaises nouvelles sont le lot quotidien des étrangers et le pire est sans doute à venir. Alors oui, c'est certain, les admirables vigies aux cheveux blancs se verraient bien accueillir de nouveaux Accompagnants sur le trottoir du commissariat.

Michel Gillot



Les assignés à résidence : déboutés et dublinés

Les assignations à résidence recouvrent deux grands cas de figure, les demandeurs d'asile déboutés et faisant l'objet d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) et les demandeurs d'asile « dublinés ».

Système des dublinés (du nom d'une Directive de l'Union européenne du 26 juin 2013, dite Dublin III) :

Une personne étrangère fait une demande d'asile en France. On lui remet une attestation de demande valable 30 jours. Cette attestation place la personne en situation régulière, celle du demandeur d'asile en attente. Mais si ses empreintes ont été prises à l'arrivée dans un autre pays européen, elle doit retourner dans ce pays pour refaire une demande d'asile, selon la règle édictée par la procédure Dublin. Précision utile : les dublinés ne sont pas des clandestins.

En Bourgogne Franche-Comté, le système Dublin est piloté par Le PRD (Pôle Régional Dublin de Besançon). Celui-ci peut décider de délivrer une attestation plus longue, le temps de contacter le pays d'entrée dans la zone Schengen. Si le pays d'arrivée ne répond pas à la sollicitation du PRD, la personne qui demande l'asile doit retourner à Besançon pour obtenir une prolongation de l'attestation. Au final, si le pays d'entrée accepte de la reprendre, elle est assignée à résidence en attendant son renvoi vers ce pays. Pour que l'assignation à résidence soit prolongée, la Préfecture de Besançon doit établir une nouvelle notification d'assignation et la faire parvenir à l'intéressé.e.

Si le PRD n'établit pas de nouvelle notification, l'assignation est considérée comme terminée.

Au bout de 6 mois, la procédure Dublin s'arrête et la personne peut faire sa demande d'asile là où elle est. On passe en procédure Demande d'Asile habituelle.

On estime que sur 40 000 personnes dublinées par an, la France en éloigne 10 000 chaque année mais en reçoit également 10 000.



Le récit d'Aliou

Episode 2 : La vie en France

2018. Après un long et difficile voyage raconté dans l'article précédent, Aliou le jeune guinéen atterrit finalement chez un couple de Valence. Il ne le sait pas encore, mais c'est une véritable chance, une de ces rencontres qui vous donne un coup de pouce décisif. Eric Longsworth est violoncelliste, Pascale Graham, productrice musicale. Ils sont bien connus de l'ASE du département pour avoir déjà accueilli plusieurs jeunes migrants. Chez eux, dans une ambiance familiale, en confiance et en sécurité, Aliou va d'abord se poser et se reposer, avant de s'élancer résolument vers une nouvelle étape de sa jeune existence.



Un cocon familial dans la Drôme

Pascale Graham se souvient : « *Il a su saisir ce qu'on avait à lui offrir. Aliou était volontaire et tellement gourmand pour apprendre. Il était incroyablement sérieux dans ses études et aussi incroyablement tête, on sentait chez lui une immense force. Il a fait de belles études, tous ses professeurs, sans exception, nous faisaient l'éloge de son courage, de sa volonté. Au début son français n'était pas encore au point mais il en riait parfois et nous faisait rire, avec des situations cocasses, souvent liées à son français un peu décalé. Il avait beaucoup d'humour. Un jour, au collège, Aliou est resté silencieux pendant le cours de français sur Jean de La Fontaine. A la fin, il a demandé au professeur « c'est qui, ces gens de la fontaine ? »* »

Sa présence était un apprentissage merveilleux pour nous tous à la maison. Jacob, notre fils, lui a tenu lieu de grand frère et il a adoré accompagner Aliou dans son apprentissage des mathématiques et des sciences. »

Et Pascale d'égrener toute une série de « premières fois » d'Aliou, dont elle se souvient avec tendresse : « *la première fois qu'il se baigne à la mer, il sort en courant et en criant Ouah l'eau est salée ! La première fois qu'il rentre chez une fleuriste, la première fois qu'il commande une pizza jambon/fromage sans savoir ce qu'était le jambon, la première sortie à skis, nous avons tellement ri, le premier voyage à Paris, le premier cours de natation, la première exposition, la première fois qu'il cuisine etc. »*



Les années collèges passent, et puis passent aussi les années lycée. Dans cette atmosphère chaleureuse et protectrice, Aliou grandit et s'épanouit. Un jour de juin 2021, il décroche son bac général avec mention Assez Bien.

Faire sa place, seul à Chalon...

En septembre 2021, le voici à Chalon-sur-Saône. La filière qu'il avait choisie n'existe pas dans la Drôme ; peut-être avait-il envie aussi, après ces précieuses années de cocon, de prendre son envol.

Il fait sa rentrée au lycée Niepce en BTS Métiers de la chimie. « *Cette matière me plaisait, une matière scientifique mais qui touche plein de choses dans notre quotidien, la nourriture, les produits qu'on utilise. »*

Au bout de quelques mois, plusieurs difficultés se font jour. Alors qu'il a une très bonne maîtrise du français à l'oral, la tâche devient ardue pour la compréhension du français écrit, par exemple pour assimiler rapidement des textes, des consignes, et répondre à des questions.

Plus grave, cette période correspond à un moment où les traumatismes du voyage ressurgissent avec force, entraînant un épisode de dépression et un décrochage scolaire. « *Je ne pouvais plus, se souvient Aliou, c'était compliqué, tu quittes d'abord ton pays et ta famille, puis encore ta famille d'accueil, et tu te retrouves tout seul, c'est difficile. »*

Lorsque je pensais abandonner mes études, j'avais quand même commencé à regarder pour un stage parce qu'on devait se trouver un stage pendant la scolarité. J'avais fait un CV et une lettre de motivation pour trouver une entreprise. Dans mes études on nous parlait de l'agroalimentaire et alors je suis tombé sur Daunat, qui fabrique des sandwiches.

Je voulais postuler là-bas en tant que laborantin. Et puis j'ai arrêté mes études et j'ai postulé au mois de mars pour un job d'été. Mon CV était bien fait et ils m'ont appelé assez vite. Moi je ne m'attendais pas à ce que ça marche. Ils m'ont demandé si j'étais disponible, j'ai dit oui, je leur ai demandé l'adresse et j'ai regardé comment faire pour y aller parce que ça n'est pas à Chalon mais à quelques kilomètres.

J'ai demandé à des copains et ils m'ont dit qu'il y avait un bus à St Rémy et puis ensuite changer pour un autre jusqu'à Daunat. Il y a eu un entretien et j'ai répondu à toutes leurs questions. Ça s'est bien passé et ils m'ont fait un contrat de six mois.

Après les six mois, je suis parti. J'ai fait un ou deux petits boulots d'intérim et ensuite je suis retourné chez Daunat et là ils m'ont proposé un contrat en CDI.

J'ai dit oui parce que j'avais un tout petit studio et je voulais trouver un appartement, alors ils te demandent un contrat en CDI pour te louer. »

...Puis bientôt à deux

Bref, Aliou s'installe, prend ses marques. Sa vie en France commence à prendre une belle tournure. En 2023, il retourne en Guinée pour une visite à sa famille. C'est son premier séjour depuis son départ, en février 2017, et il est marqué par un événement de taille : « *Là-bas je me suis marié avec Mariam. Mariam a fait des études de médecine en Guinée et on a décidé qu'elle allait me rejoindre en France. »*

Alors j'ai commencé à faire toutes les démarches pour le regroupement familial auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) Pour ça ils te demandent plein de choses, des revenus réguliers, un logement adapté pour vivre en famille etc. Donc j'avais bien fait d'accepter le CDI. »

Au travail aussi, Aliou se fait sa place, même si ça ne va pas toujours de soi :

« Au boulot ça se passe bien, je ne suis pas à la production des sandwiches mais je travaille au conditionnement et à l'expédition. Quand même, il y a eu des petits problèmes tout récemment.

Moi quand je suis dans un endroit j'ai envie d'être bien avec les gens, de rigoler et de bien m'entendre avec tout le monde. Je ne dis pas que tout le monde va m'aimer ou que je vais aimer tout le monde mais quand on est ensemble je veux que ça se passe bien. Par gentillesse, j'ai accepté souvent de changer de poste, d'aller donner des coups de main en plus du travail qu'on m'avait confié, de revenir travailler un jour où je n'aurais pas dû bosser ou de faire six jours. Mais on ne demandait jamais ça à d'autres collègues.

Et moi j'ai laissé passer beaucoup de choses et ils ont essayé d'en profiter. Et donc j'ai un chef qui a exagéré. Un jour où j'avais fini tout ce que j'avais à faire je suis allé ranger le matériel et quand je suis revenu il m'a crié dessus comme quoi j'avais abandonné mon poste. Alors le lendemain je suis allé voir le grand chef et je lui ai dit que ça ne pouvait pas aller comme ça, qu'il fallait me respecter. Il a compris, il a appelé le chef d'équipe et lui a fait passer le message. Et depuis ça s'est calmé. »

Aliou vient de renouveler sa carte de séjour, valable quatre ans. Il aurait souhaité dix ans mais n'avait pas encore assez d'années d'imposition. Mais ça n'est pas grave, dit-il, « *Je suis bien dans mon appartement, il y a une salle salon, une cuisine et deux chambres, parce que on voudra peut-être un bébé avec Mariam. Pour l'instant l'OFII a donné une réponse favorable pour le regroupement familial, maintenant il y a quelqu'un de la mairie qui va venir voir mon logement et dire si c'est bon. Et puis c'est le préfet qui va prendre la décision. Si l'OFII dit oui mais le préfet dit non, c'est le préfet qui décide.*

Mariam, elle a fait médecine en Guinée mais ici elle va peut-être reprendre des études pour avoir un diplôme d'infirmière, elle connaît déjà plein de choses. »

Lorsqu'Aliou me raconte tout cela, nous sommes en septembre. Il est en congés pour trois semaines et vient de faire neuf jours de vendanges. « *C'était dur mais bon, je suis allé jusqu'à la fin. »*

Je lui pose la question bateau par excellence : si tu te retournes sur ton parcours, quel sentiment as-tu aujourd'hui ? Et si c'était à refaire, est-ce que tu quitterais la Guinée ?

Aliou, comme toujours, répond à sa façon, pondérée et réfléchie :

« Aujourd'hui je ne regrette pas d'être parti parce quand même mes affaires s'arrangent plutôt bien. J'ai un travail, j'ai passé le permis et j'ai une petite voiture pour aller travailler et bientôt j'espère qu'on va vivre ici tous les deux avec Mariam. Et puis au travail je vais faire une formation de six mois pour le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) parce que j'ai le permis cariste pour conduire un petit engin mais avec ma formation je pourrai conduire des engins éléveurs. »

Là je gagne le SMIC mais avec des primes, les heures supplémentaires ou les heures de nuit, je peux arriver à 1500/1600 euros par mois. Mais je n'ai pas d'allocation logement parce qu'ils m'ont dit que je gagne trop pour avoir une aide. Pas grave. »

Pas grave est presque sa formule préférée. Pour Aliou le philosophe, il en faut désormais beaucoup pour que quelque chose soit qualifié de grave. Il y a eu le départ, le désert, la Lybie, la traversée de la Méditerranée, les camps de Lampedusa, la fuite, l'arrivée en France, les années lumineuses de la Drôme, la solitude et le retour des fantômes des premiers mois chalonnais, puis le boulot où il faut faire sa place, l'appartement, la visite en Guinée, le mariage avec Mariam et la perspective de la vie à deux... Un parcours de migrant à la fois banal et héroïque, comme ils le sont tous, et une sorte de happy end, comme elles sont loin de l'être toutes, conquise à force d'espérance et de volonté. Pas une leçon mais un encouragement :

parfois les histoires de migration se terminent bien.

Michel Gillot

AGENDA CULTUREL A voir et à lire!

Sam. 17 JANVIER

CONFERENCE SUR LE TRAVAIL DES PERSONNES MIGRANTES

Intervenant de la LDH Michel Hondousse inspecteur du travail spécialisé dans le travail des étrangers

Collectif chalon solidarité migrants

Vend. 6 Février

Mobilisation contre les frontières

Comémoraction , journée nationale (FASTI, cimade)



ZOOM sur l'agenda de l'atelier « Bienvenue en Français » de l'ASTI :

Atelier peinture de BEF : le 9 janvier, 6 février, 20 mars.

Atelier cuisine est également prévu pour BEF le 24 janvier.

Jeux, un samedi après-midi par mois.

La petite librairie de l'ASTI

vous invite à la lecture et vous propose quelques ouvrages riches de voix multiples.

Kerroum Achir est un auteur algérien né en **1948** à Saïda, connu pour ses romans **Nassima** (1997) et **Fazo** (2000). Il a exercé des postes de responsabilité dans l'administration algérienne avant de s'installer en France en **1987**. Il a été bénévole à l'ASTI jusqu'en 2006.



Nassima (Ed l'Harmattan) met en scène les conditions de logement de familles algériennes avant les événements dramatiques de 1992 et analyse ce qui, à son sens, va provoquer le basculement dans l'intégrisme.

Mounir vit avec sa nombreuse famille dans un F3 surpeuplé de la cité des Cerisiers. Faute de pouvoir disposer d'un logement, il a dû, la mort dans l'âme, renoncer à Nassima. S'il continue à harceler une administration bureaucratique et corrompue afin qu'elle daigne lui attribuer l'appartement auquel il a droit, c'est surtout pour répondre aux injonctions de sa mère. La vieille Zineb ne supporte ni les voisins du dessus, ni la cohabitation avec sa bru Latifa, l'épouse de Amar, l'aîné de ses fils. Alors qu'il est sur le point d'obtenir l'appartement tant convoité, Mounir retrouve Nassima. Leur amour est toujours aussi fort mais leurs projets idylliques se heurteront aux événements tragiques qui commencent à ensanglanter le pays en cette fin d'année 1992

Fazo (Ed l'Harmattan) est un vibrant réquisitoire contre le fanatisme religieux et l'obéissance.

" Je préfère être sous l'effet de l'alcool que sous l'effet du fanatisme? On pensait échapper au communisme, on va plonger dans le khômeynisme. On espérait la démocratie, ce sera la dévocratie ! " Ainsi s'exprime Momo, le héros de Fazo, avocat réfugié en Roumanie pour évoquer son pays, Hograland, déchiré par un conflit absurde et cruel opposant les Zirssutes aux Zéradiques, conflit dont la population est la principale victime.

Marie Termeulen

